



Compte-rendu du Comité Technique du 14 Février 2019

En ce jour de Saint-Valentin, le CTSD de Lyon nouvelle mandature a commencé à la demande de Solidaires Douane à laquelle nous nous sommes associés par une minute de silence en hommage à notre collègue Hugues MARTIN dont le décès vient enfin d'être reconnu comme imputable au service par le TA de Grenoble.

Même si la parité administrative a pris part à cet hommage, nous n'oublions pas avec quelle énergie elle s'est acharnée pendant des années à nier sa responsabilité. Une minute de silence n'effacera jamais toutes les ignominies et l'opprobre que l'administration a jeté sur notre collègue.

A l'ordre jour, le nouveau règlement intérieur (RI) du CTSD suite aux élections professionnelles, le plafond autorisé d'emploi 2019 (PAE), le BREXIT et une présentation du BOP 2019.

Le règlement intérieur :

Les organisations présentes à l'exception de FO ont voté contre le RI présenté. En effet, le temps accordé aux syndicats pour préparer les réunions est largement insuffisant compte-tenu du volume et de la complexité des documents et des sujets abordés. Cela d'autant plus pour les représentants suppléants qui bénéficient d'un temps de préparation encore moindre.

Nous avons également rappelé que les documents préparatoires devaient être communiqués le plus en amont possible .

Le PAE :

Les effectifs de référence de la DI de Lyon sont fixés à 1351 ER, soit

- 693 OP/CO-AG moins 15 emplois par rapport à 2018
- 658 SURV. Plus 12 emplois par rapport à 2018

Malgré les annonces d'un renforcement des effectifs pour anticiper la mise en place du BREXIT, notre administration continue de rendre des emplois.

Les emplois « fichés BREXIT » par la direction générale lors du comité technique de réseau correspondent à 10 emplois surveillance pour les PPF (5 Montmélian, 5 Grenoble ce qui n'éponge pas encore les sur-effectifs) et 8 OP/CO prévus pour le centre d'expertise de L'Isle d'Abeau. En réalité, ce bureau recevra seulement 2 effectifs supplémentaires, la DI privilégiant notamment la cellule P3CI.

Nous dénonçons fermement cette politique qui conduit à créer de plus en plus de bullshit jobs au détriment des emplois de terrain, privilégiant les statistiques, analyses et autres prospectives plutôt que les contrôles et la sécurisation des échanges et des personnes.

Il apparaît clairement que le PAE ne suffit plus à assurer les missions qui nous sont confiées. Les services sont exsangues, l'administration ne peut plus justifier les suppressions de poste par une baisse de la charge de travail. Le meilleur exemple est le poste B du SRE de Chambéry, dont même le chef de service a défendu l'intérêt mais qui est supprimé « par défaut », pour ne pas impacter davantage les bureaux déjà en sous-effectif.

Le BREXIT :

Que dire, si ce n'est quel manque d'anticipation ! Le BREXIT est annoncé depuis 2 ans. Qu'il soit « dur » ou non, il était évident pour tous les douaniers (sauf peut-être à la DG) que tous les services allaient être impactés.

Résultat, le retrait du Royaume-Unis de l'UE arrive à grands pas et la DI de Lyon voit son PAE réduit de 15 emplois OP-CO alors qu'il faudrait qu'il soit abondé.

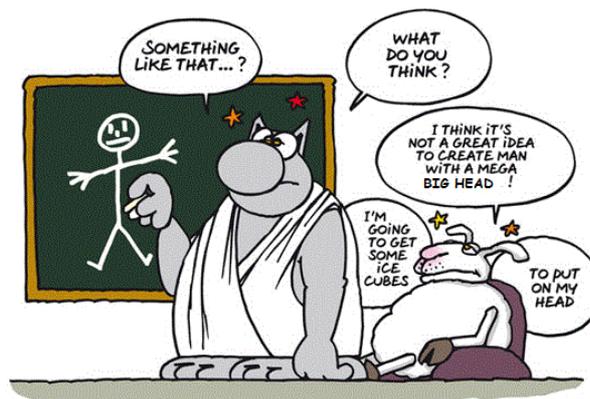
Le Royaume-Uni est le 4^e partenaire économique de la région ARA à l'exportation, est le 9^e à l'importation. 6000 entreprises commercent uniquement avec ce pays.

C'est vers la douane de proximité que vont se tourner ces sociétés. Les bureaux, les CCE, les PAE vont être submergés de demandes.

Que dire également du flux de touristes britanniques qui fréquentent notre région ?

Les formations commencent seulement pour les collègues surveillance, et les infrastructures ne sont pas prêtes, et ne le seront pas avant l'hiver prochain.

Une petite satisfaction toutefois, un projet de nouveaux locaux pour la BSI de Montmélian se profile, mais les méandres des procédures administratives laissent présager un délai assez long avant son hypothétique réalisation.



Le BOP :

Bons résultats dans la DI.

Pas de gel budgétaire en début d'année. Il est prévu le renouvellement de 17 véhicules. Se pose le problème du transport avec le HK qui ne pourra se régler qu'au niveau central.

Questions diverses :

- Nous avons enfin obtenu les tableaux de suivi des mesures votées lors des précédents CT (prévus dans le RI). Pourvu que ça dure...

- une pensée pour nos collègues de Moulins qui ont rencontré à nouveau la cellule sociale (nouvelle mouture suite aux demandes lors du dernier CT). A ce jour, 2 agents auront un poste à la DDFIP de l'Allier, 1 collègue va pouvoir rester à Moulins jusqu'à son départ en retraite en 2022, il gèrera une cellule tabac. Nous avons rappelé que c'est grâce à l'action syndicale qu'il va pouvoir terminer sa carrière sur place. L'administration quant à elle avait encore une fois à coeur de supprimer le bureau le plus rapidement possible sans états d'âmes et avec le plus grand mépris pour les agents en place. Laisant des agents en grand désarroi.

D'autres cellules sociales sont encore prévues. La CGT réitère son soutien aux agents de Moulins restructurés.

- bilan Télétravail en 2018. 22 demandes, 16 accordées, 7 refusées.

Malgré la publicité affichée de l'administration pour ce mode de travail, force est de constater que dans les faits elle ne fait pas preuve d'autant de souplesse recherchant le moindre élément lui permettant de refuser.

Nous devons batailler ferme pour obtenir ne serait-ce qu'une période d'essai.